
5.3 AUTRES

Tous : le saumon ne sera pas sauvé par les seules actions sur le silure.

Attention aux captures de migrateurs lors des pêches visant les silures.

DPMA : ne pas monter d'opérations anti silures sur fonds publics puisqu'il peut être valorisé.

Sur Golfech, problématique de l'action de la FD 82 en justice. Toujours pas jugé, situation bloquée.

6 PROPOSITIONS

Les propositions ci-dessous ont été évoquées sans qu'aucune ne soit retenue formellement par le groupe de travail. L'Onema, pilote du groupe, reste sur la partie technique. Au ministère de prendre une décision sur la base des informations existantes.

Classement du SIL en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques (AIDSA, CONAPED). Nécessite d'analyser les conséquences, conditions de mise en œuvre et application du classement.

Onema : si on en est à lancer des actions de régulation, plus besoin d'études de connaissance mais surtout des études de suivi (opposition Conaped).

Medde : si le SIL est sorti de la liste des espèces représentées, il pourrait être remis en plans d'eau pour être pêché. Il pourrait faire l'objet de pêches exceptionnelles. Cette éviction de la liste des espèces représentées est-elle raisonnable ?

EdF : accord pour des actions sur les ouvrages.

6.1 PROPOSITIONS FAITES A LA FNPF

Les propositions ci-dessous ont été faites à la FNPF en marge de la réunion.

- Prendre l'avis des associations spécialisées silure (on peut aussi voir du côté des guides spécialisés?).

- Voir si on a des données économiques concernant la pêche de loisir du silure.

7 EVENTUELLES CONSEQUENCES DU CLASSEMENT EN ESPDB

Aidsa : le classement en espdb provoquera quelques mécontents parmi les pêcheurs de loisir et les commerçants d'articles de pêche mais sans gravité.

Epidor : le classement en espdb pourrait avoir un effet négatif sur la commercialisation ?

Conaped : et après classement, quelles actions ?

8 DECISIONS ET SUITE A DONNER
